Déclaration préalable du SE-Unsa

CAPD du lundi 2 février 2015

Madame l'Inspectrice d'académie,

Nous installons aujourd'hui la nouvelle commission administrative paritaire dans le département. Elle fait suite aux dernières élections professionnelles pour lesquelles le SE-UNSA Dordogne continue sa progression en recueillant 44,22% des suffrages.

Nous examinons ce jour les barèmes de nos collègues qui souhaitent changer de département. Depuis cinq ans, les taux de satisfaction s'amenuisent sans cesse. Cette situation perdure et pour gérer au mieux leur quotidien, nos collègues sont obligés d'emprunter des échappatoires : temps partiel, congé parentaux, disponibilité. Cela est insupportable. Les ineat / exeat devraient pouvoir compenser cet enkystement, or nous constatons des irrégularités. Nous avons, pour exemple, été consternés par la gestion précipitée et on ne peut plus injuste, des entrées récentes dans le département des Pyrénées Atlantiques. Ce département est l'un des départements les plus demandés de France et le critère d'attribution des 8 postes a été… la rapidité de réponse des DASEN. Comment alors parler de transparence lorsque des collègues, avec des barèmes supérieurs se voient supplantés par d'autres enseignants ayant des barèmes moindres ? Imaginez l'incompréhension pour les enseignants que nous représentons : se faire passer devant parce qu'on ne décroche pas son téléphone à temps, ou parce que les services n'ont pas encore fait remonter les noms des collègues qui remplissent les critères pour sortir d'un département. Où sont les règles ? Mutations et permutations sont déjà particulièrement complexes. Nous refusons d'expliquer à nos collègues que l'administration outrepasse les règles. Même si nous espérons que les mutations interdépartementales seront plus nombreuses, le SE-Unsa persiste à revendiquer que **la phase d'ineat / exeat redevienne une véritable phase d'ajustement.**

L'étude de la liste d'aptitude des directeurs de deux classes et plus nous permet d'insister sur la nécessité de considérer la Direction d'école dans toutes ses dimensions. Le référentiel métier paru le 11 décembre dernier s'inscrit dans le cadre **de prolongation du protocole d'accord signé en 2006 par le SE-UNSA.** Nous continuerons à défendre les directeurs, pour que leurs tâches cessent de s'accumuler. **Dans ce cadre, nous réitérons notre demande que l'aide administrative soit effective, sous la forme d'emplois pérennes, dans toutes les écoles.**

Nous devrions également étudier les demandes de départs en stage de psychologue scolaire. La disparition quasi-totale des RASED a semé le trouble dans les écoles et a obligé à des fonctionnements qui ne permettent ni de répondre efficacement aux besoins des élèves en grande difficulté, ni d'apporter des réponses adaptées aux enseignants des écoles en recherche de solutions pour les enfants. Le précédent Recteur avait affirmé il y a déjà 3 ans sa volonté d'avoir davantage de psychologues scolaires et de maîtres G sur le terrain. Nous souhaitons par conséquent connaître les candidatures potentielles afin d'avoir d'une part, une lisibilité et d'autre part éviter que des collègues volontaires et motivés ne se trouvent dans l'obligation de se former par eux-mêmes. Nous, SE-UNSA, sommes convaincus qu'il doit y avoir **suffisamment de départs en formation afin de pourvoir aux besoins.**

Les commissaires paritaires du SE-UNSA de la Dordogne : Jérôme BOUSQUET, Natacha ETOURNEAU, Thierry HADJADJI, Sébastien PICHON, Gwenola TEMPLE